



## Retour en algerie pour regroupement familial

Par **chela13**, le **07/04/2011** à **07:12**

Bonjour,

je suis une jeune femme de 26 ans en situation irréguliere en france depuis 2009 , je me suis mariée a paris en 2010 ,mon mari qui est algerien avec une carte de 10 ans a déposé un regroupement familial sur place mais malheureusement en as reçu un refus après 10 mois d'attente ,la prefecture de paris me demande de retourner en algerie pour refaire mon regroupement familial . svp aidez moi est ce que je retourne ou algeriesan risque de revenir ou bien je prend un avocat ici a paris .merci de me répondre soeur et freres

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **08:06**

Votre mari remplit-il les conditions du regroupement familial ?

Par **chela13**, le **07/04/2011** à **08:21**

bjr mimi d'abord je vous remercie de votre réponse franchement je suis complètement bouleversé,oui mon mari remplit toutes les conditions du regroupement familial il est en CDI depuis 2006 il touche bien sa vie et en vient d'avoir un HLM de 60m<sup>2</sup> .mais le seul problème qui me fait peur de retourner c'est que j'ai déjà eu un quitte de territoire français en 2008. est-ce que je vais pas avoir de problème de refaire mon regroupement en algerie .merci d'avance